

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 07 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
01 octobre 2024

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie, GARNIER Chrystèle, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien

Mis en ligne :
08 octobre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, DELAUNAY Gaylord ayant donné pouvoir à LEFEUVRE Gaël, GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, METAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, THERAUD Carine ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel

Présents : 19
Votants : 28
Quorum : 15

Absent : DA CUNHA Manuel.

Madame GARNIER Chrystèle est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 01 octobre 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 7**Délibération n°2024-086. AMÉNAGEMENT : Construction d'un skate-park – validation de l'APD**

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU l'avis de la Commission élargie « Aménagement Patrimoine Mobilité Accessibilité » et « vie associative » en date du 2 octobre 2024

Afin de donner suite au projet de skatepark sur la commune, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société THE EDGE, spécialiste dans la conception de ce type d'équipement. The Edge est rémunéré sur la base de 10% de l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux en octobre 2023 par le maître d'ouvrage s'élevait à 270 000 € HT de travaux et 27 000 € HT de maîtrise d'œuvre, soit 300 000 € HT, 360 000€ en coût global TTC.

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant-Projet Définitif dont le contenu a été présenté le 10 septembre dernier à un groupe de citoyens mis en place lors de la réflexion sur l'aménagement de Poprune, à l'association Strange Rider et à un groupe de jeunes « futurs utilisateurs ».

Ainsi, l'enveloppe prévisionnelle de travaux a été mise à jour et s'élève à 272 695 € HT.

La consultation des entreprises pour le projet sera effectuée sur ce montant de tranche ferme.

Initialement envisagés, l'éclairage du skatepark, la mise à disposition d'un point d'alimentation en eau et en électricité (travaux estimés à 41 000 € HT) n'ont pas été retenus au programme.

Le mobilier urbain, l'aménagement paysager et des compléments de cheminements menant au skatepark seront réalisés également hors de ce programme de travaux.

La consultation pour les travaux sera lancée fin 2024 pour une attribution à la suite. Les travaux sont envisagés à partir de février-mars 2025. Le marché de travaux sera traité sur un lot unique :

- Lot Terrassements, gros œuvre.

La réception de l'équipement est envisagée pour le début d'été 2025.

Au regard de ce qui précède,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE

VALIDE l'Avant-Projet Définitif pour « la réalisation d'un skate park » pour une estimation de 272 695 €HT

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à déposer la déclaration de travaux et tout document s'y rapportant

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les marchés publics et tout document s'y rapportant y compris les avenants inférieurs à 5%.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

